

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016

Le mercredi 25 mai deux mille seize, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bruno FORTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Ronald CLAUX, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Cécilia LAGACHE, Julien PICHELIN, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Virginie DOUAT pouvoir à Sylvain DUBOIS,
Tonia VIVIEN pouvoir à Ronald CLAUX,
Cédric LECOMTE pouvoir à Bruno FORTIER,
Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS,
Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET,
Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU

Est désigné(e) secrétaire de séance : Ghislaine LEROY

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du trente mars 2016.

DEL2016-05-01 – COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – RAPPORT ANNUEL 2014-2015

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- La présentation du rapport annuel 2014-2015 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- La transmission de ce rapport, comme le prévoit la loi, au :
 - Préfet de l'Oise,
 - Président du Conseil départemental de l'Oise,
 - Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2016-05-02 – SEMIVAL – ACQUISITION D'ACTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- L'acquisition de l'action appartenant à Monsieur Claude JOSSE, au capital de la "Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Crépy-en-Valois – S.E.M.I.V.A.L.", moyennant le prix de UN (1) EURO.
- Donne tous pouvoirs, en la personne de son Maire, à l'effet de réaliser les présentes.

4 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

DEL 2016-05-03 – PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- La carte du bruit pour Crépy-en-Valois transmise par le Préfet, ainsi que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tel que présenté lors de la consultation du public,
- La mise en ligne et à disposition du public en Mairie le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, le résumé non technique, les annexes et la note exposant le bilan de la consultation du public, ainsi que la présente délibération.
- La transmission du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, le résumé non technique, les annexes et la note exposant le bilan de la consultation du public, ainsi que la présente délibération, au Sous-Préfet de Senlis.
- L'annexion du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, le résumé non technique, les annexes et la note exposant le bilan de la consultation du public, ainsi que la présente délibération, au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

3 voix contre : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ.

7 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL2016-05-04 – INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE - CONVENTION

Sur proposition de Juliette CELESTIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Dans le cadre de la politique de la ville, la mise en œuvre d'un intervenant social en gendarmerie au profit des gendarmeries de Pont-Sainte-Maxence et de Crépy-en-Valois,
- Autorise le Maire à signer la convention déterminant les modalités de fonctionnement et de partage de l'ISG, ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de cette action et à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, compte 657348 du budget général 2016 de la Ville.

1 abstention : Michel HOULLIER

DEL2016-05-05 – REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'instauration de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport d'électricité au taux maximum de 0,35 €/mètre, et pour les ouvrages de distribution d'électricité au plafond de 1/10° de la RODP,
- Dit que le montant de la redevance sera calculé chaque année en fonction des lignes installées ou renouvelées sur le territoire de la commune au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due pour les ouvrages de transport d'électricité et pour les ouvrages de distribution en fonction de RODP due par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité, et ce selon le chiffre communiqué par l'occupant du domaine,
- Précise que cette recette sera imputée au budget général à l'article 70323,
- Autorise le Maire au recouvrement de cette redevance provisoire d'occupation du domaine public auprès des gestionnaires de réseaux de transport ou de distribution d'électricité.

DEL2016-05-06 – ADMISSION EN CREANCES IRRECOURABLES

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- De donner l'autorisation à Monsieur le Maire à porter les recettes annexées à la présente, en créances irrécouvrables comme suit :

- un montant de 3.069,03 € en « créances admises en non-valeur » au compte 6541-01 pour les listes n° 20898880232 et n°2065390532,
- un montant de 3.754,42 € en « créances éteintes » au compte 6542-01 pour la liste n° 2065390532.

DEL2016-05-07 – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Les ajustements suivants :

Ajustements de crédits en dépenses de fonctionnement :

011-6228-30	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	-500,00
65-65748-30	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	500,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00

7 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ.

DEL2016-05-08 – BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ARTHENA

Sur proposition d'Elizabeth SIEGFRIED, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- Le versement d'une subvention de 500 € à Arthéna - Association pour la diffusion de l'Histoire de l'Art, sise 8 rue François-Miron à Paris (75004),
- Précise que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, compte 65748-30 du budget général 2016 de la Ville.

8 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Michel HOULLIER.

1 abstention : Maryse BOULEAU

DEL2016-05-09 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « KENNEDY AVENIR ET VOUS »

Sur proposition de Juliette CELESTIN, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association KENNEDY AVENIR ET VOUS, enregistrée en préfecture sous le numéro W604004543, dont le siège social est établi en l'Hôtel de Ville, 2 avenue du Général Leclerc à Crépy-en-Valois (60800),
- Précise que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, compte 65748-025, du budget général 2016 de la Ville.

Rejet d'un amendement proposé par Jérôme FURET, portant le montant de la subvention à 1.500 €, qui recueille 11 voix : Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Ghislaine LEROY, Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Michel HOULLIER.

DEL2016-05-10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE – EQUIPEMENTS DES POLICIERS MUNICIPAUX 2016

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de l'Oise pour l'équipement des policiers municipaux 2016, tel que détaillé ci-dessus,
- Précise que la demande de subvention sera accompagnée d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

DEL2016-05-11 – ACHAT D'UN VEHICULE DE TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SMTCO

Sur proposition de Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'acquisition d'un véhicule pour son service de transport en régie,
- Autorise le Maire à solliciter auprès du SMTCO l'aide financière la plus élevée possible pour cette opération d'investissement.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL2016-05-12 – ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- Le choix de la société SAUR comme délégataire et lui confier l'exploitation du service public de l'eau potable à compter du 1^{er} juillet 2016, pour une durée de 10 ans, aux conditions susvisées,
- Autorise le Maire à signer avec la dite société le contrat de délégation de service public, ainsi que ses pièces annexes et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 voix contre : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ

DEL2016-05-13 – MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT – CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- De fixer à 15.000 €/HT la prime attribuées aux 3 candidats admis à présenter une offre, qui auront remis des prestations conformes au règlement du concours,
- De fixer à 9 le nombre des membres du jury de concours ayant voix délibérative, dont 3 membres qualifiés prévus par l'article 89 du code des marchés publics – décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- Précise que les membres qualifiés du jury pourront être indemnisés dans les conditions prévues à l'article A614-2 du code de l'urbanisme,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

4 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

6 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL2016-05-14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE 2016

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de :

- 1 poste à temps complet d'attaché principal à effet du 01/10/2016,
- 1 poste à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe à effet du 01/06/2016,
- 2 postes à temps complet d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à effet du 01/06/2016,
- 1 poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à effet du 01/11/2016,
- 2 postes à temps complet de brigadiers chefs principaux à effet du 01/06/2016,

- 1 poste à temps complet de brigadier à effet du 01/06/2016,
- 1 poste à temps complet d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à effet du 01/06/2016,

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL2016-05-15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'ouverture d'un poste à temps complet de Responsable de médiathèque sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

L'incidence financière sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL2016-05-16 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DE L'ABBAYE SAINT-ARNOUL

Sur proposition d'Elizabeth SIEGFRIED, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention d'objectif et de partenariat liant la Ville de Crépy-en-Valois et l'Association de sauvegarde de l'Abbaye Saint Arnoul, portant mise à disposition des locaux pour une nouvelle période triennale.

DEL2016-05-17 – PARTICIPATION FINANCIERE A L'ECOLE SAINTE-MARIE

Sur proposition de Virginie DOUAT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- Le versement de la somme de 37.941 € à l'école Sainte-Marie, au titre de la participation 2016 aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat,
- Précise que la dépense est imputée au chapitre 65-20-6558 (autres contributions obligatoires).

2 voix contre : Florence HARMANT, Rodrigue FERNANDEZ

2 abstentions : Jérôme FURET, Michel HOULLIER

DEL2016-05-18 – MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Sur proposition de Virginie DOUAT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La nouvelle organisation des rythmes scolaires pour les écoles de Crépy-en-Valois, dans les conditions ci-dessus décrites,
- Précise que cette proposition de nouvelle organisation est transmise au DASEN, avec le projet éducatif territorial (PEDT), pour mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2016-2017,
- Autorise le Maire à entreprendre toute démarche, et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 27/2016 à n° 47/2016.

27/2016 – FORMATION CYNOTECHNIQUE – POLICE MUNICIPALE

Une convention est signée avec le Ministère de la Défense pour une formation de soutien cynotechnique du 5 au 28 avril 2016 à Sissonne (02150) pour un agent de la Police municipale, pour un montant de 572 €/TTC.

28/2016 – ACCORD-CADRE N° 14AC25 – MARCHE N°2

Un deuxième marché subséquent est conclu avec le groupement constitué des sociétés BECARDMAP, Attitudes Urbaines et URBANECO dont le mandataire est la société BECARDMAP à Paris 19^{ème}. Ce marché relatif aux éléments de mission des volets B, C et D (partiels) est conclu pour une durée d'exécution de 18 mois. Le montant des prestations s'élève à 90.113 €/HT.

29/2016 – STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec La Ferme équestre du Petit-Villers, à Ormoy-Villers (60800) pour l'organisation de 4 séances de 2h30 de découverte de l'équitation pour 16 enfants maximum. La prestation sera facturée 14 euros par enfant et par séance, soit 896 € pour les 4 séances.

30/2016 – STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association GRIMP'ADVENTURE, à Saint-Sauveur (60320) pour l'organisation de 3 séances de 2h30 de découverte de l'escalade pour 16 enfants maximum. La prestation sera facturée 270 €/TTC.

31/2016 – NETTOYAGE DES LOCAUX LA PASSERELLE

Un avenant au contrat de nettoyage, objet de la décision DEC2015-15 est signé avec la société AQUANET, à Paris 10^{ème} pour le nettoyage du local archives et d'un bureau en sous-sol. L'avenant prend effet à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2016 pour un coût supplémentaire de 171 €/HT par mois.

32/2016 – HOTTES ET GROUPES FROIDS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Un contrat d'un an reconductible est signé avec la société QUALITE HYGIENE SERVICES à Geneviève-des-Bois (91700) pour le nettoyage des hottes et groupes froids, pour un coût annuel de :

- ✓ Cuisine centrale – Restaurant scolaire Massenet : 2.524 €/HT
- ✓ Restaurant scolaire Charles Péguy : 360 €/HT
- ✓ Restaurant scolaire Géresme : 3.244 €/HT

33/2016 – MAINTENANCE DU PROGICIEL URBAPRO-OXALIS

Un contrat d'une année est signé avec la Société OPERIS, à Champlan (91160). Le coût de la prestation s'élève à 1.525,51 €/HT.

34/2016 – MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Une convention d'occupation précaire d'un logement de type III, situé 10 cours Foch, est consentie à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2016 à Madame Deborah CHAUSSIER. Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 465,33 €. Les consommations de fluides sont à la charge de l'occupant.

35/2016 – HEBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA VILLE

Un contrat d'un an à compter du 1^{er} mars 2016 est signé avec la société COM6 Interactive à Launaguet (31140), pour un montant de 2.100 €/HT.

36/2016 – MARCHE PUBLIC 16T05 – TOILETTES PUBLIQUES

Un marché est conclu avec la société SAGELEC (44150) à Ancenis pour la fourniture et les travaux d'installation de toilettes publiques automatiques sur le parking avenue Kennedy, pour un montant de 28.770,20 €/HT.

37/2016 – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

Une convention est signée avec l'association CREPY FORME pour la mise à disposition, pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} septembre 2015, du local situé 18 rue Jean-Jacques Rousseau, afin d'y exploiter une salle de musculation fitness cardio-training, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 18.000 €, payable en 10 mensualités de 1.800 €. Les branchements, compteurs et consommations d'électricité, de gaz et d'eau sont à la charge de l'occupant.

38/2016 – FORMATION LOGICIEL CIVIL NET RH

Une convention est signée avec CIRIL SS à Villeurbanne (69603) pour la formation d'un agent de la Ville au module de gestion de la formation du 17 au 18 mai 2016 à Paris, pour un coût de 770 €.

39/2016 – FREQUENCE SÉCURISÉE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Un contrat est signé avec la société INTERCOM à Compiègne (60200), pour la mise à disposition d'une fréquence RPX pour la police municipale pour trois années (2016 à 2018), moyennant le versement d'une redevance de 886,33 €/HT par an, révisable à chaque date anniversaire du contrat.

40/2016 – ANIMATION FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »

Un contrat est signé avec l'auteur Michel BOUCHER, domicilié à Paris 6^{ème} pour une journée d'intervention le 26 avril 2016 facturée 414 €/bruts. Les frais de restauration et de transport sont à la charge de la Ville.

41/2016 – ANIMATION FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »

Un contrat est signé avec l'auteur Florence GUIRAUD domiciliée à Anglet (64600) pour une journée d'intervention le 22 avril 2016, facturée 414 €/bruts. Les frais de restauration et de transport sont à la charge de la Ville.

42/2016 – ANIMATION FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »

Un contrat est signé avec l'auteur Mymi DOINET, domiciliée à Paris 13^{ème} pour une journée d'intervention. le 22 avril 2016, le 22 avril 2016, facturée 375 €/nets, charges à régler à l'AGESA. Les frais de restauration et de transport sont à la charge de la Ville.

43/2016 – VENTE D'UN VEHICULE APPARTENANT A LA VILLE

Un bus de marque Renault, immatriculé AT-523-JJ est vendu à la société TECNIVIDE, domiciliée à Crépy-en-Valois, au prix de 1.500 €.

44/2016 – MARCHE PUBLIC 16F02 – FOURNITURES

Un marché à bons de commande de 2 ans à compter du 20 mai 2016 est conclu :

- pour le lot 1 (fournitures administratives), avec la société NV BURO, à Moissy-Cramayel (77555), montant maximum de commande : 53.000 €/HT,
- pour le lot 2 (fournitures scolaires), avec la SARL ETUDES ET LOISIRS à Crépy-en-Valois, montant maximum de commande : 115.000 €/HT.

45/2016 – ANIMATION JOURNEE « PRENDS SOIN DE TON PARC »

Une convention est signée avec la Ferme équestre du Petit-Villers, à Ormoy-Villers (60800) pour l'organisation de balades à poney le 14 mai 2016 au parc de Geresme. La prestation sera facturée 150 euros pour trois heures d'intervention.

46/2016 – EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

Un contrat d'un an, reconductible pour une période totale maximale de quatre ans, est signé avec la société ASSISTANTE ROUTIERE à Crépy-en-Valois pour la gestion de la fourrière automobile municipale (2 roues, VL et PL). Les prestations assurées sont rémunérées selon les tarifs maximum réglementaires en vigueur, au frais de l'usager propriétaire ou conducteur du véhicule.

47/2016 – MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU PROFIT D'UNE FAMILLE NECESSITEUSE

Le logement est consenti à titre gracieux à compter du 1^{er} mai 2016, pour une période de 6 mois. Il est demandé une contribution mensuelle de 80 € pour les charges de chauffage. L'électricité, le gaz et l'eau restent à la charge de l'occupant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Bruno FORTIER

7

